

**DELIBERATION DU SYNDICAT CENTRE HERAULT
SEANCE DU 18 MAI 2022**

Membres en exercice	24
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0
NPPV	

Date de convocation : 12 mai 2022

L'an Deux mille vingt-deux et le 18 mai, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Olivier BERNARDI**, Président.
Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, M. Jean Luc REQUI, M. Ludovic CROS, M. Daniel FABRE, , Mme Véronique NEIL, Mme Marie Hélène SANCHEZ, Mme Martine BONNET, M. Bertrand ALEIX, Mme Danièle JOSEPH,
Absents excusés: Mme Isabelle SILHOL M. Daniel VALETTE M. Jean François SOTO Mme Sophie COSTEAU M Serge DIDELET, , Mme Isabelle LE GOFF, M. Jean TRINQUIER, M. Frédéric ROIG, Mme Isabelle PERIGAUULT, M. José MARTINEZ M. Daniel REQUIRAND, M. Grégory BRO, M. David CABLAT
Secrétaire de séance : Mme Véronique NEIL

Objet : Compte rendu par le Président des décisions prises par délégation du Comité Syndical

Vu la délibération du 06 août 2020, visée par la Préfecture le 12 août 2020, conférant au Président l'ensemble des délégations prévus à l'article L.5211-10 du code général des collectivités générales,

Vu l'article L.5211-6 à L.5211-10 du code général des collectivités générales, qui impose au Président de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Comité, des décisions prises en vertu de la délégation qu'il a reçu de ce dernier,

Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents

PREND ACTE des décisions suivantes, intervenues en application des délégations consenties par le Comité Syndical:

N° Décision	Nom de l'entreprise/ Organisme	Objet	Montant TTC
2022-020	QUADIENT	Contrat d'abonnement, de location et de maintenance d'une machine à affranchir	Montant annuel : 490 € HT Forfait ZEN INK(cartouche d'encre) 129 €/ an
2022-021	EODD	Avenant n° 2 au marché de conception, réalisation et suivi du Dossier d'Autorisation Environnementale	Montant : 2 150 €
2022-035	LYONNAISE D'ENVIRONNEMENT ET DE SERVICES	Avenant n° 1 au marché de travaux de dégazage à l'avancement des alvéoles 7 et 8 du casier ouest	Montant : 3 537.20 € HT
2022-036	AUBERGE DU VAL DE MOUREZE	Collecte des déchets en colonnes d'apport volontaire (Accès particuliers à des voies privées fermées à la circulation publique, par des véhicules de collecte	Modalités convention
2022-037	CAMPING VILLAGE AZUR	Collecte des déchets en colonnes d'apport volontaire (Accès particuliers à des voies privées fermées à la circulation publique, par des véhicules de collecte	Modalités convention

2022-038	KERLOG	Attribution du marché relatif à la fourniture, installation et maintenance d'un outil complet de gestion informatisée des déchèteries	BPU
2022-039	AGYSOFT	Renouvellement du contrat de services d'utilisation du logiciel MarcoWeb en mode hébergé	Montant annuel : 6 396 € HT
2022-040	EUROLIFT	Avenant n° 1 en moins-value au lot 3 Fourniture de camions porteurs de 26 tonnes avec bras de levage	- 1 000 €HT
2022-041	TRIADIS	Avenant n° 1 au marché de collecte et de traitement des déchets diffus spécifiques hors périmètre ECO-DDS	Prix 44 : Thermomètre au mercure : 17 € le kg Prix 45 : Fourniture seau + vermiculite : 20 € HT

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président du Syndicat Centre Hérault
Olivier BERNARDI



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : .../.../2022 et publié ou notifié le : .../.../2022
--